

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/246
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2016/93</i>	

Paraphe : 

Nombres de membres :

En exercice : 125

Présents : 73

Votants : 82 (dont 9 pouvoirs)

POUR : 82 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois octobre deux mille seize, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Monthois, sous la présidence de M. Francis SIGNORET
Date de la convocation : 22/09/2016
M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme BAUDART, Mme BEGNY, Mme COSSON, Mme COURAULT, Mme FOURCART, Mme HERBAY, Mme JACQUET, Mme LENFANT, Mme LESUEUR, Mme MELIN, Mme MERCIER, Mme PIEROT, Mme RAULIN, Mme VERNEL et M. ADAM, M. ADIN, M. AUDEGOND, M. BARRE, M. BEBIN, M. BIENVENU, M. BOIZET, M. BOUILLON J., M. BOUILLON M., BOXEBELD, M. BROYER, M. CANIVENQ, M. M. CANNAUX, M. CARPENTIER, M. CARTELET, M. COLSON D., M. COURVOISIER CLEMENT, M. DANNEAUX, M. DEGLAIRE G., M. DEMISSY, M. DUGARD, M. ETIENNE, M. FLEURY, M. GODART, M. GOMEZ, M. GROSSELIN, M. HAULIN B., M. HAULIN E., M. JUILLET, M. LACATTE, M. LAHOTTE, M. LAMY, M. LAURENT CHAUVET, M. LESOILLE, M. LOUIS, M. MALVAUX, M. MANCEAUX, M. MAS, M. MATHIAS, M. MEENS, M. MEIS, M. MIELCAREK, M. NIZET, M. OUDIN D., M. OUDIN H., M. PAYEN, M. PHILIPPE, M. PIC, M. PIERSON, M. POTRON, M. QUEVAL, M. RACOUR, M. RAULET, M. RENARD, M. ROBIN, M. SIGNORET, M. SINGLIT, M. THIERION, M. VAIRY.

Représentés : Mme BECHARD donne pouvoir de vote à M. ADIN, Mme PAYEN donne pouvoir de vote à M. ADAM, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER, Mme SEMBENI donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme THOMAS donne pouvoir de vote à M. DUGARD et M. BROUILLON donne pouvoir de vote à M. MEIS, M. MULLER donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RATAUX donne pouvoir de vote à Mme VERNEL, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. MAS.

OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INGENIERIE TERRITORIALE 2016

Vu la délibération n°DC2016/68 du Conseil communautaire en date du 22/06/2016 approuvant le plan de financement prévisionnel pour l'ingénierie 2016 et autorisant le Président à solliciter des subventions ;

Considérant que ce plan de financement doit être révisé compte tenu qu'un poste n'est plus éligible ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le plan de financement de l'ingénierie territoriale 2016 suivant :

NATURE DES DEPENSES	Taux ETP	Coût	RECETTES		
<u>Partie Développement économique</u>	50%		ETAT DETR	11 525,00	
Salaires		16 200,00	REGION	10 000,00	(40% de la dépense éligible : 50% de 50 000 €)
Charges		6 900,00			
frais administratifs		2 800,00			
frais de déplacement		1 000,00	2C2A	5 375,00	
<u>Partie ORAC</u>	50%				

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 10 OCT. 2016 et de sa publication ou notification le

Salaires		16 200,00	REGION	8 200,00	(40% d'une dépense plafonnée à 20 500 €)
Charges		6 900,00	2C2A	14 900,00	
	TOTAL	50 000,00		50 000,00	

- PREND ACTE des missions confiées au développeur économique, emploi créé par délibération n°DC2015/16 du 11/02/15 comme suit :

1) Mise en œuvre, suivi et évaluation de la stratégie de développement économique (50%)

- Pilotage de l'opération de revitalisation du centre bourg : Préparation, mise en œuvre et animation des dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques

Mobilisation des moyens nécessaires humains, techniques et financiers : Mise en place et gestion des moyens propres à chaque action, Elaboration d'un système de suivi et d'analyse des actions , Mise en place d'un système d'évaluation des résultats, éventuellement évolution des actions, en fonction des résultats obtenus et du planning prévu.

- Etude, mise en œuvre et suivi d'une politique communautaire de développement économique

- Assistance à la définition d'une politique de développement économique permettant l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire

- Accueil, information, conseil et assistance technique aux porteurs de projets : Susciter l'émergence de projets, accompagner les porteurs de projet, pré-instruction des dossiers de demande d'aide, conseiller et assister les porteurs de projets aux plans technique et administratif

- Mise en place d'indicateurs permettant d'analyser l'évolution du potentiel économique du territoire et l'impact de la politique de développement économique menée par la 2C2A : Création et gestion d'un observatoire de l'activité économique

- Commercialisation de l'offre de services du territoire (zones d'activités, pépinières, etc.)

- Elaboration d'une stratégie de communication susceptible d'accompagner le développement économique, en collaboration avec la chargée de communication de la 2C2A : Conception de tout support (ou action) informatif(ve) utile au développement économique du territoire

- Mise en œuvre de la commercialisation des offres du territoire : conception des supports de promotion

- Assurer l'animation de la commission Développement économique : préparation des dossiers à présenter, convocation, comptes rendus,

- Interface avec les organismes partenaires en matière de développement économique, veille sur l'actualité économique, sur les dispositifs mis en place par les organismes en matière économique

2) Mise en œuvre, suivi et évaluation de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce de l'Argonne Ardennaise (50%)

- Animer et mettre en œuvre les actions individuelles et collectives

- Instruire les dossiers d'aide à l'investissement d'entreprises (du montage du dossier au versement de la subvention)

- Assurer la mise en œuvre et le suivi des opérations collectives

- Apporter une assistance-conseil aux entreprises dans leurs relations avec les institutions locales

- Animer le comité de pilotage et assurer l'interface avec les partenaires de l'opération : Prise de contact avec les entreprises commerciales et artisanales du territoire, détection des projets et de leurs éventuelles difficultés, soutien aux chefs d'entreprises en les dirigeant vers les services compétents de l'une ou l'autre des compagnies consulaires

- Mobiliser les partenaires institutionnels et commerciaux

- Promouvoir l'opération auprès du tissu économique local et de la population par la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication ainsi que par une démarche de terrain

- Participer aux projets et initiatives locales en matière d'appui au commerce et à l'artisanat,

- Assurer le suivi opérationnel, administratif et financier; évaluer l'ORAC.

- AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention pour l'ingénierie 2016 auprès du Conseil Régional Alsace Champagne Ardenne Lorraine et tout partenaire potentiel.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Francis SIGNORET